

Démarche AGR avec Projets de vie

Liste de papiers pour une demande de subvention et de suivi du projet.

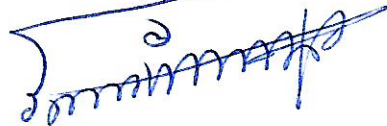
1. Envoyer les statuts et le récépissé de l'association à but humanitaire
2. Envoyer le RIB relevé d'identité bancaire de l'association.
3. Dossier du projet par le porteur (association africaine)
4. Devis chiffré du matériel ou de la marchandise.
5. Photos du matériel déjà acquis, du local de l'action.
6. Envoie somme pour le projet.
7. Accusé de reçu du virement par l'association africaine.
8. Photos factures d'achat des matériels; signé et daté par le marchand.
9. Photos de l'action en cours.
10. Rapport sur l'action menée après quelques semaines.

Remarques

- 1 : Pour éviter les frais, les documents et les photos peuvent être transmis par WhatsApp ou par mail.
- 2 : Le dossier (3), le reçu (7) et le rapport (10) doivent être cosigné par le président et le trésorier de l'association.
- 3 : Les factures de matériel ou de marchandises doivent comporter le nom et prénom du vendeur ou de l'entreprise, la date et la signature du vendeur.
- 4 : Les sommes allouées ne peuvent pas dépasser 1 000 000 de cfa et l'association doit fournir 10 % de l'effort soit en argent, soit en matériel ou terrain déjà acquis.

A B. ERFOUA, le 07/08/2022

Signature du Président



Abdoulaye Jazouli

Siret : 848 591 558 00012

Préfecture : W 833002223